

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Affaire suivie par : M. Nicolas POETTE

Tel.: 02 37 20 51 23

Mèl : nicolas poette@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 6 avril 2020

### Arrêté préfectoral

portant agrément d'associations de solidarité au titre des chèques d'accompagnement personnalisé

## La préfète d'Eure-et-Loir Officier de l'ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-6;

Vu le décret n°99-862 du 6 octobre 1999 relatif aux chèques d'accompagnement personnalisé ;

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Madame Fadela BENRABIA, en qualité de Préfète d'Eure-et-Loir;

Vu le décret du 4 mars 2020 portant nomination de Monsieur Adrien BAYLE, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'objet social de l'association Co.A.T.E.L, N° SIRET : 775 10451600031

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations:

#### Arrête:

## Article 1er

L'association Co.A.T.E.L, dont le siège social est situé 6 rue Charles Victor Garola – 28000 CHARTRES, est agréée en tant que distributrice de chèques d'accompagnement personnalisé au titre de l'article 11 du décret n°99-862 du 6 octobre 1999 relatif aux chèques d'accompagnement personnalisé.

### Article 2

Cet agrément vaut pour les antennes de distribution qui lui sont affiliées au sein du département et dont la liste figure dans l'annexe au présent arrêté.

#### Article 3

Le Secrétaire Général et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète d'Eure-et-Loir,

Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00 Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi: 16h00) Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"





## ANNEXE

## LISTE DES ANTENNES DE DISTRIBUTION AFFILIEES À L'ASSOCIATION Co.A.T.E.L

# AGRÉÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 11 DU DECRET N°99-862 DU 6 OCTOBRE 1999 RELATIF AUX CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Nom de l'antenne	Adresse	Code postal	Ville
CADA CHATEAUDUN	37 Boulevard Peringondas	28200	CHATEAUDUN
CHRS LES BEGUINES	7 RUE D'ALSACE	28110	LUCE